

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 Juillet 2018

Le Douze juillet deux mil dix huit, à dix huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de TREMEVEN, sous la présidence de M. COLAS Roger, Maire.

**Date de convocation : 5 juillet 2018**

**Nombre de Conseillers en exercice : 19**

**Etaient présents** : COLAS Roger - CADIC Jean-Paul - GUEGUEN Christelle - LE COZ Elise - LE GOFF Bernard - JEHANNO Claude – KERJEAN Jean-Claude -LOUVEL Christel - HERVET Claude - PRIMAT Alain – ROLLIN Philippe - SIMON Christine –  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés** :

LESCOAT Maryse qui donne pouvoir à LE COZ Elise  
ROBIN Lénaïc qui donne pouvoir à COLAS Roger  
THAERON Marielle qui donne pouvoir à JEHANNO Claude  
LONJEAN Mireille qui donne pouvoir à PRIMAT Alain  
LE MARRE Armel

**Absents non excusés** :

EVEN Olivier  
ERDOGAN Guylaine

Le Maire constate que le quorum est atteint.

**Invité** :

M. Christian DANIEL, Chef de projet, en charge de la compétence Eau et Assainissement à Quimperlé Communauté

### **>ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu de la réunion du 24 mai 2018
- Rapports annuels 2017 Eau – Assainissement
- Recrutement d'un C.A.E. - PEC Ecole
- Tarifs scolaires 2018/2019
- Subvention exceptionnelle CKCQ
- Décisions modificatives
- Pour information : C-R décisions prises en vertu des délégations consenties
- Questions diverses

### **1. Nomination secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de séance Mme Christelle GUEGUEN et secrétaire auxiliaire Mme Chantal CAUDAN, DGS.

### **2. Approbation compte-rendu de la réunion du 24 Mai 2018**

le Compte-rendu du 24/05/2018 est adopté à l'unanimité

### **3. Rapport Annuels 2017 Eau et Assainissement**

Le Code général des Collectivité territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité :

- du service d'eau potable,
- du service d'assainissement collectif

M. Christian DANIEL, Chef de projet, en charge du transfert des compétences eau et assainissement de Quimperlé Communauté présente les rapports 2017.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr))

#### Eau potable :

On constate que la performance du réseau de distribution est en hausse (73,6 au lieu de 70,7)

Le programme principal de travaux pour 2018 est la remise à l'équilibre calco-carbonique de la station.

Sur la Commune de TREMEVEN les tarifs ont été fixés par tranches pour inciter les usagers à limiter la consommation.

#### Commentaires :

*Le Maire déclare qu'il est important de préserver les réserves naturelles et que les élus du territoire doivent mettre en place une politique en ce sens.*

*Christel LOUVEL demande si pour 2019 c'est également la volonté de la Communauté d'agglomération de facturer plus cher ceux qui consomment plus.*

*Christian DANIEL répond que l'uniformisation des tarifs fera l'objet d'une étude dans les 2 prochaines années. Il est prévu le début d'une convergence des tarifs en 2021 pour aboutir en 2018.*

*Bernard LE GOFF précise que les tarifs sont très différents d'une Commune à l'autre mais que la facturation par tranches de TREMEVEN intéresse d'autres Communes.*

*Christel LOUVEL ajoute qu'il existe des petits outils simples pour réduire la consommation d'eau. Il serait judicieux de communiquer aux abonnés sur ces outils par un support commun au niveau communautaire.*

*Christian DANIEL rajoute que Quimperlé Communauté a pour objectif d'établir un programme pluriannuel de travaux (préconisés par le schéma directeur d'eau potable) dont l'objet principal est de renouveler les canalisations d'eau potable et précise que même si l'eau deviendra compétence communautaire au 01/01/2019, la Commune gardera la main sur la gestion de l'eau de son territoire communal.*

*Christel LOUVEL précise que nous avons déjà plusieurs exemples de mutualisation ce qui n'a pas empêché les Communes de garder leur autonomie, mais au contraire de bénéficier d'appuis financiers matériel et humain.*

#### Assainissement :

Christian DANIEL rappelle que la Commune a une gestion partielle du service pour la Collecte des eaux usées, le traitement se faisant par le SITER.

67 % des logements sont raccordés au réseau public d'eaux usées.

Le réseau est plutôt de bonne qualité.

Contrairement aux tarifs d'eau potable, Les tarifs de la PFAC seront harmonisés dès 2019 par Quimperlé Communauté.

#### Commentaires :

*Claude JEHANNO demande quelles suites sont données aux contrôles réalisés sur les écoulement des eaux pluviales dans le réseau.*

*Christian DANIEL répond que le service n'a pas encore exploiter les résultats mais il y aura prochainement une restitution.*

### **4 . Recrutement d'un C.A.E-P.E.C**

*(visé par la Préfecture le 13/07/2018 Affiché en mairie le 30/5/2018)*

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 01/09/2018

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale).

M. Le Maire propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention avec Pôle Emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être

renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, a l'unanimité**

- **DECIDE** de créer un poste d'Agent des Écoles à compter du 01/09/2018 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois, renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine annualisées sur l'année scolaire.

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC +0,55 €, multiplié par le nombre d'heures de travail.

Le taux de prise en charge par l'État sur 20h/semaine maximum, est pour les communes rurales de moins de 3 000 habitants de 50 % du taux horaire brut du SMIC, et de 60 % pour l'embauche de bénéficiaires du RSA (aide complémentaire du Conseil Départemental).

la Commune bénéficiera d'une exonération des cotisations patronales au titre des assurances sociales.

- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

### **5. Tarifs scolaires 2018/2019**

*(visé par la Préfecture le 28/5,2018 Affiché en mairie le 30/5/2018)*

La Commission des Finances réunie le 12 Juin 2018 propose de fixer comme suit les tarifs scolaires pour l'année scolaire 2018/2019.

Un nouveau tarif est mis en place pour les enfants soumis à un P.A.I. (Plan d'accueil individualisé) les parents seront tenus de fournir le repas de l'enfant, dans un contenant identifié, un tarif est fixé 1,00 € pour les frais de service .

#### Cantine scolaire :

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Enfants maternelle	2,60 €	2,65 €
Enfants primaire	2,75 €	2,80 €
Enfants extérieurs (mat et prim)	3,00 €	3,05 €
Enfants en P.A.I	/	1,00 €
Adultes	6,10 €	6,10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOPTE** les tarifs cantine pour l'année 2018/2019 tels que définis ci-dessus

Garderie scolaire :

	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2018/2019
Matin	1,25 €	1,25 €
Soir (avec goûter)	2,15 €	2,15 €
Matin (extérieurs)	1,55 €	1,55 €
Soir avec goûter (Extérieurs)	2,55 €	2,55 €
Si dépassement horaire	5,00 €	5,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE** les tarifs Garderie scolaire pour l'année 2018/2019 tels que définis ci-dessus

Commentaires :

*Bernard LE GOFF précise qu'une réflexion est menée concernant la restauration scolaire en instaurant un système d'abonnement, qui engagerait les familles et donnerait de la trésorerie à la Commune. Les familles qui prendraient un abonnement bénéficieraient d'un tarif de repas minoré. Mais cela reste une réflexion à mener pour la rentrée 2019/2020.*

## **6. Subvention exceptionnelle CKCQ**

*(visé par la Préfecture le 28/5,2018 Affiché en mairie le 30/5/2018)*

Un jeune Trémévénais, adhérent du Club CKCQ, Champion de France Cadet en Canoë Kayak sollicite la Commune pour un soutien financier. Son objectif pour la saison 2018 est la sélection en équipe de France junior afin de participer aux Championnats du Monde.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au CKCQ de QUIMPERLE d'un montant de 300 € destinée à participer à l'acquisition de matériel de Canoë pour ce jeune trémévénais.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € au CKCQ

## 7. Décisions modificatives

(visé par la Préfecture le 28/5,2018 Affiché en mairie le 30/5/2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains articles étant insuffisants, il est nécessaire de réaliser des virements de crédits et des ouvertures de crédit supplémentaires sur le budget Principal Commune et sur le Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2018

### **BUDGET GENERAL**

#### Budget De fonctionnement DM 1– virements de crédits

<b>Crédits à ouvrir</b>			
Chapitre	Article	Objet	Montant
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	300,00
		<b>Total</b>	<b>300,00</b>
<b>Crédits à réduire</b>			
022	022	Dépenses imprévues	-300,00
		<b>Total</b>	<b>- 300,00</b>

### **BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

#### Budget d'investissement DM 1-ouvertures de crédits

<b>COMPTE DEPENSES</b>				
040	1391	Opérations financières	Reprise sur subventions	3 195,00
			<b>Total</b>	<b>3 195,00</b>
<b>COMPTE RECETTES</b>				
040	28158	Opérations financières	Dotation aux amortissements	3 195,00
			<b>Total</b>	<b>3 195,00</b>

#### Budget De fonctionnement DM 2– ouvertures de crédits

<b>Compte dépenses</b>			
Chapitre	Article	Objet	Montant
042	6811	Dotation aux amortissements	3 195,00
		<b>Total</b>	<b>3 195,00</b>
<b>Compte recettes</b>			
042	777	Reprise sur subventions	3 195,00
		<b>Total</b>	<b>3 195,00</b>

## Budget De fonctionnement DM 3– virements de crédits

<b>Crédits à ouvrir</b>			
Chapitre	Article	Objet	Montant
042	6811	Dotation aux amortissements	73,00
		<b>Total</b>	<b>73,00</b>
<b>Crédits à réduire</b>			
022	022	Dépenses imprévues	-73,00
		<b>Total</b>	<b>- 73,00</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EMET** un avis favorable à ces décisions modificatives

**8. Pour information : compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération en date du 13.05.2014 (art L2122,23)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un emprunt de 60 000 € a été contracté avec le Crédit Mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes :

- Montant : 60 000 €
- Durée : 20 ans
- Taux Fixe : 1,63 %
- Type d'amortissement : linéaire
- Périodicité : Trimestrielle
- Frais de dossier 150 €

## 9. Questions diverses

*Alain PRIMAT revient sur l'achat de terrain à Kerlescouarn.  
Le Maire lui répond que l'achat du terrain a été validé à 2 000 €.*

Emargement des Conseillers Municipaux réunion du 12 juillet 2018

<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>Signature</b>
COLAS Roger		LE MARRE Armel	Absent
CADIC Jean paul		LESCOAT Maryse	Absente
ERDOGAN Guylaine	Absente	LONJEAN Mireille	Absente
EVEN Olivier	Absent	LOUVEL Christel	
GUEGUEN Christel		PRIMAT Alain	
HERVET Claude		ROBIN Lenaïc	Absente
JEHANNO Claude		ROLLIN Philippe	
KERJEAN Jean Claude		SIMON Christine	
LE COZ Elise		THAERON Marielle	Absente
LE GOFF Bernard			